

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
21 juillet 2014

PROCES-VERBAL

L'an **deux mille quatorze**, le **vingt et un juillet** à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2014

Présents : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Benoît PUAUD, Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, Mme Karine LUMEAU, M. Tristan de la RIVIERE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

Absents ou excusés : M. Luc HERAULT, Mme Sandrine DECHE (pouvoir à Marie-José LAWThER), Mme Stéphanie DUBERGA (pv à Karine LUMEAU), M. Eric SALLABERREBORDE (pv à Laurent SAUTS).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le Procès Verbal de la séance du 20 juin 2014 et si des observations sont à formuler.

Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET fait remarquer que le délai légal n'est pas respecté. M. le Maire dit qu'il est difficile de le tenir et que des efforts restent à faire sur ce sujet.

Aucune remarque n'est faite, le conseil municipal adopte le Procès Verbal du 20 juin 2014 à 18 voix pour.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

2. Budget - Décisions Modificatives

- Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor
- Dissolution SI collège de Sauveterre : intégration des résultats dans le budget
- Augmentation subvention 2014 Association «La Piscine» (bal du 14/07)

Monsieur le Maire indique que le groupe « Sauveterre pour tous » demande son accord au Conseil Municipal pour ajouter les points suivants :

7. Réforme territoriale

- Soutien au Conseil général de la Gironde et à son maintien dans l'organisation territoriale

8. Questions diverses

- Union des Villes Bastides de Gironde : signalétique du patrimoine des Bastides

Monsieur le Maire indique que le groupe « Pour Sauveterre » ne souhaite pas ajouter le point 7 à l'ordre du jour car il s'agit d'une question de politique nationale. Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal n'a pas vocation à s'exprimer sur des réformes nationales et que cette règle a été respectée durant tout le mandat précédent (pour exemple : la réforme territoriale de François FILLON en 2008). Le sujet du découpage des cantons a été abordé en Conseil Municipal il y a quelques mois car il a un impact direct sur la qualité de Sauveterre-de-Guyenne en tant que chef lieu de canton. Monsieur le Maire indique que la liste « Pour Sauveterre » n'est pas une liste politique et qu'elle a été construite sur un projet municipal. Il s'est engagé personnellement à ne jamais aborder en Conseil Municipal des sujets de politique nationale. Il précise par ailleurs que le Bureau des Maires de la Communauté des Communes n'a pas souhaité présenter une telle motion au Conseil Communautaire. Lors du vote, seuls deux Maires souhaitaient le faire.

Monsieur Christophe MIQUEU indique que le groupe « Sauveterre pour tous », dont la liste s'est également construite sur un projet municipal, souhaite apporter son soutien au Conseil Général de la Gironde en reprenant, par cette délibération, l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France. Monsieur Christophe MIQUEU précise qu'il est d'intérêt communal de réaffirmer le lien étroit qui unit Sauveterre au Conseil général de la Gironde, que la commune de Blasimon a adopté récemment cette délibération et qu'une modification de l'organisation territoriale a un impact direct sur l'ensemble des territoires et sur une commune rurale comme la nôtre en particulier.

Monsieur le Maire indique que la commune de Sauveterre adhère à l'Association des Maires de France qui regroupe toutes les communes rurales. Il n'est pas étonné que Blasimon ait voté cette motion dans la mesure où son Maire est –semble-t-il- candidat à la Présidence des Maires Ruraux de Gironde. Mais il ne souhaite pas que le Conseil Municipal de Sauveterre se prononce sur des enjeux politiques qui relèvent du parlement, car ce n'est pas ce qui rassemble cette assemblée.

- Après échange de vue le conseil Municipal donne son accord à 18 voix pour ajouter les points proposés à l'ordre du jour par les deux groupes, à l'exception du point concernant la réforme territoriale
- Concernant le dernier point 7, au sujet de la réforme territoriale, le conseil municipal, à quatre voix pour, et quatorze voix contre, refuse d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. ZAE du Sauveterrois

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) du Sauveterrois, au lieu-dit La Font de Médouc, ont débuté au mois de juin 2014.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de la ZAE et indique qu'une modification au permis d'aménagement va être effectuée pour passer de 26 à 29 lots (de 1 500 à 7 055 m² au prix de 8 à 15€ le m²) afin de disposer de plus de lots disponibles et de répondre aux demandes de PME et d'artisans de s'installer sur des petites surfaces. A ce jour, 13 entreprises ont déjà réservé un terrain auprès de la Communauté de Communes du Sauveterrois.

Monsieur le Maire indique que l'inauguration de la ZAE est prévue pour le 1^{er} septembre à 18H30 en présence de nombreux officiels (Président de la CCI, Président de la Chambre des Métiers, Président de la Chambre d'Agriculture, Président du CIVB, Sous-préfet...). Il invite chacun à réserver cette date dans son agenda.

Délibération 2014-07-01

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une Convention tripartite (commune de Sauveterre de Guyenne/Communauté de Communes du Sauveterrois/SIAEP de St Brice) afin de valider le financement des travaux d'acheminement de l'eau potable au niveau de la Zone d'Activités Economique (ZAE) du Sauveterrois.

L'aménagement de la ZAE du Sauveterrois nécessite un renforcement de la canalisation d'eau potable sur la commune de Sauveterre de Guyenne pour un montant total de 38 489.93 € HT. La commune de Sauveterre de Guyenne prend en charge le raccordement de l'antenne en 53/63 mm vers la voie communale avec un passage souterrain sous la route départementale afin de se connecter à la canalisation qui alimente le village de Pouleau, soit 1 461.94 € HT.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention et à inscrire les sommes au budget.

2. BUDGET ET DECISIONS MODIFICATIVES

Analyse Financière

Monsieur le Maire rappelle qu'une Analyse financière des comptes de la commune (exercices 2009 à 2013) a été réalisée par la Trésorerie de Sauveterre de Guyenne. Cette analyse a été distribuée lors du dernier conseil municipal. Il demande si il y a des interventions à ce sujet.

Monsieur Christophe MIQUEU, au nom du groupe « Sauveterre pour tous », souhaite présenter des observations sur cette analyse :

“A première vue, la lecture de cette analyse financière donne l'impression que la santé financière de notre commune est bonne. Mais si l'on creuse un peu, c'est-à-dire si on prend le temps de lire le rapport dans son détail, plusieurs points méritent d'être relevés.

Contrairement aux arguments qu'on a pu entendre ces dernières années, notamment ces derniers mois durant la campagne électorale, les éléments suivants s'imposent à la lecture :

1. "L'endettement de Sauveterre s'est accru de 35 % sur la période. Il est supérieur à la moyenne des communes de la strate. Il représente en annuité de la dette 191€/hab pour la commune contre 65€/hab pour la moyenne départementale" soit 3 fois la moyenne départementale ...

En outre, à la fin du précédent mandat, "L'encours de la dette est de 696€/h en 2013 alors que la moyenne départementale est de 435€/h." Encore un chiffre pour Sauveterre bien au dessus de la moyenne départementale alors que le bilan de l'équipe précédente avait été basé sur la réduction de la dette ...

Heureusement, la manne de TIGF permet depuis 2011 une "croissance de l'autofinancement"
2. On peut noter également dans ce rapport que "les charges de fonctionnement sont très élevées", ce qui est surprenant quand on sait que dans d'autres assemblées M d'Amécourt est le premier à contester cela.

Bref notre analyse est que la commune n'est pas en difficulté aujourd'hui, ne se demande pas comme toutes ses voisines de taille semblable dans quoi elle va couper, uniquement parce qu'elle dispose de la manne exceptionnelle de TIGF, ce dont on peut se réjouir collectivement.

3. L'excédent 2013 mérite d'être souligné pour finir : il est d'après le rapport d'environ 800 000 euros ; il sert à rembourser la dette (environ 100 000) et à financer les investissements. Sachant que les investissements sont souvent subventionnés, disons en moyenne à 20%, et qu'il est normal de faire appel à l'emprunt, disons pour 30 à 50%, sur 6 ans de mandature, cela représente une possibilité d'investissement de 7 à 8 millions d'euros, ce qui est exceptionnel et considérable.

On est en droit de se demander si une partie ne devrait pas être consacrée à soulager le porte feuille des Sauveterriens. Nous pensons qu'au vu de la marge confortable d'autofinancement, nous devons mettre en œuvre des mesures au profit des Sauveterriens et nous sommes bien sûr prêts à faire des propositions concrètes permettant d'améliorer le quotidien de nos concitoyens».

Monsieur le Maire souhaite apporter des éléments de réponses :

« La dette qui doit-être prise en compte est la dette consolidée de la commune, c'est-à-dire la dette cumulée de l'ensemble des budgets : commune + transports + assainissement + CCAS + RPA. Or, l'analyse de la Trésorerie portait uniquement sur la dette de la commune. L'Echo des Cités des mois de Mai-Juin 2014, présentait l'évolution de la dette (en investissement et en fonctionnement) consolidée de 2008 à 2014. Celle-ci a reculé de prêt de 1 000 000 € sur le mandat précédent et le délai de remboursement de la dette (par l'épargne brute) a été très nettement amélioré. En 2008, la situation financière de la commune était préoccupante : aucun financement pour les travaux de la Station d'épuration, obligation de changement du bus qui ne passait pas le contrôle technique, réalisation en urgence d'une ligne de trésorerie de 300 000 €.

Aujourd'hui, la situation financière de notre commune est nettement plus confortable. Certes, les charges de fonctionnement sont élevées mais il faut faire attention aux chiffres avancés. Lorsque l'on analyse des dépenses il faut regarder les recettes correspondantes : atténuation de charges (remboursement des agents en arrêt maladie et longue maladie, contrats aidés-CUI), basculement de dépenses de fonctionnement en investissement pour les travaux en

régie (matériel et salaires des agents), remboursement divers (dotation de l'Etat pour la réalisation des Passeports...).

De plus, les charges de fonctionnement élevées s'expliquent par le nombre de services publics importants sur notre commune: beaucoup d'équipement (sportifs, culturels, associatifs), 300 enfants dans nos écoles avec l'accueil d'enfants extérieurs à Sauveterre, passeports biométriques réalisés en Mairie...

La commune n'a pas de difficultés financières en raison notamment de la compensation de la Taxe Professionnelle qui aurait du être acquittée par TIGF.

La commune souhaite d'ailleurs continuer à investir car elle en a les moyens, dans cette période de crise, les collectivités qui le peuvent doivent soutenir l'économie, les taux d'intérêts sont très bas et les entreprises ont besoin de travailler. C'est dans ce contexte que la commune travaille sur les projets du mandat: notamment sur la rénovation des rues de la bastide en une seule tranche (marché global) ...

La volonté d'alléger le portefeuille des sauveterriens a été prise en compte lors du mandat précédent: aucune hausse des taux d'imposition pendant 6 années, tarifs communaux maîtrisés et très raisonnables (par exemple: 1,55 € le m³ d'eau assainie alors que nos voisins sont proches des 3,55 € le m³...).

Un important travail de Ressources Humaines a aussi été développé: réorganisation des services, recrutement, GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), augmentation très importante des formations et des concours pour les agents communaux... Toutes ces politiques ont un coût.

La commune de Sauveterre a longtemps souffert, d'un très faible niveau de ressources (fiscalité locale notamment) en comparaison avec les équipements et services dont-elle disposait. En effet, elle dispose d'une fiscalité de moins de 2 000 habitant alors qu'elle propose des équipements et services sur un bassin de vie de près de 15 000 habitants. Aujourd'hui, l'apport de TIGF permet à Sauveterre de disposer de nouvelles marges de manœuvres financières depuis 2011. »

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER interroge Monsieur le Maire sur une indemnité de licenciement mentionnée dans le rapport.

Monsieur le Maire explique qu'au démarrage de l'élaboration du PLU communal, le choix a été fait de travailler en régie. Pour cela, la commune avait recruté un Ingénieur Territorial à mi-temps avec l'objectif de travailler ensemble pour deux années. Cet agent a passé un an à temps non-complet dans la collectivité puis a quitté la collectivité pour un congé maternité. A l'issue de ce congé, 3 années plus tard, il n'y avait pas d'autre alternative que le licenciement dans la mesure où notre commune n'a pas besoin d'un Ingénieur Territorial (Cadre A) dans ces effectifs. Entre-temps, le PLU avait été terminé avec l'aide d'un cabinet extérieur. Cela s'est fait d'un commun accord avec l'agent. « *Ce que je ne savais pas, ajoute Monsieur le Maire, c'est que le statut de la Fonction Publique Territoriale impose à la dernière collectivité de prendre en charge la totalité des années de services de l'agent pour le calcul de l'indemnité de licenciement. C'est une erreur de jugement personnel que j'assume totalement* ».

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER remercie Monsieur le Maire pour ces explications.

Monsieur Benoit PUAUD demande la parole car il souhaite indiquer que les charges de personnel élevées correspondent à un triple choix: développement des services proposés, amélioration des services proposés et accompagnement social de personnes en réinsertion professionnelle et/ou en situation de handicap. Le recrutement d'emplois aidés, en partenariat avec l'Etat, permet d'accompagner ces personnes et est compensé budgétairement par des atténuations de charges (remboursement de l'Etat).

Monsieur le Maire ajoute aux propos de Monsieur PUAUD que notre collectivité doit avoir dans ses effectifs plus de 6% de travailleurs handicapés. Ce n'était pas le cas en 2008. A l'époque, Sauveterre acquittait une « amende » chaque année. Désormais, ce n'est plus le cas. Par ailleurs, la commune a

fait le choix de la mise en place d'un régime indemnitaire afin de pouvoir augmenter les agents. Enfin, chaque agent administratif dispose d'un ordinateur relié à un serveur et à internet. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2008 seul un ordinateur était relié à Internet.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX illustre le développement des services avec des recrutements, au sein de l'école maternelle, afin de pouvoir disposer d'un agent (ATSEM) dans chaque classe de maternelle ce qui n'était pas le cas avant.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER indique que l'écho des Cités et l'audit ne prennent pas en compte les mêmes éléments, et que analyser l'un à la place de l'autre fausse le débat.

Monsieur Christophe MIQUEU renchérit en indiquant que le débat du jour ne portait que sur le rapport de la trésorerie et non sur l'ensemble des budgets présentés dans l'écho des cités, et qu'il est important si l'on veut qu'il y ait un débat dans cette assemblée de rester sur le même objet en discussion au lieu de changer en cours de route. Il précise également qu'il y a des points d'accord sur certains sujets (en partie sur la politique RH, le développement des services publics comme outil de redistribution...) mais qu'il souhaite améliorer les choses durant ce mandat.

Madame Marie-José LAWThER indique que c'est le rôle des commissions municipales d'être force de proposition après étude des dossiers. Elle précise qu'il y a selon elle 80 % de points d'accord sur les sujets et sur le rôle et les missions d'une mairie.

Monsieur le Maire indique qu'il faut être prudent avec les comparaisons car dans l'analyse de la Trésorerie, la strate de comparaison départementale est composée de la moyenne des communes girondines de 500 à 2 000 habitants ce qui explique que notre commune (1 900 habitants sur un bassin de vie de 15 000 habitants) soit considérée comme dépendante et endettée comparativement aux communes de 500 ou 1 000 habitants. Mais il ajoute qu'à l'inverse, dans quelques mois, Sauveterre aura un peu plus de 2 000 habitants et sera comparée à la strate des communes entre 2000 et 3500 habitants.

Monsieur Benoit PUAUD conclut en indiquant que Sauveterre de Guyenne a de la chance de pouvoir continuer à investir malgré la diminution actuelle et à venir des dotations et recettes pour les communes au niveau national.

Délibération 2014-07-02

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre certaines décisions modificatives budgétaires pour prendre en compte:

- les attributions de subventions du Conseil Général concernant :
 - la salle culturelle/école de musique (Recette d'investissement : + 41 500 €)
 - l'acquisition de mobilier d'une classe à l'école élémentaire (Recette d'investissement : + 954€)
- l'acheminement d'eau potable ZAE Sauveterrois (Dépense d'investissement : + 1 462 €)
- l'augmentation de la subvention du Festival Ouvre la Voix (Dépense de fonctionnement : + 1 000 € de subvention)
- l'augmentation de la subvention de l'association « La Piscine » pour l'organisation du 14 juillet (Dépense de fonctionnement : + 180 € de subvention)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Cpte 21531	1462	Cpte 1323 op 115	41500
		Cpte 1323 op 114	954
		Cpte 1641	-40992
Total	1462	Total	1462

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Cpte 6188	-1180		
Cpte 6574	1180		
Total	0	Total	0

Après échange de vue, les décisions modificatives d'ajustement budgétaire au BP 2014 sont adoptées à dix-huit voix pour.

Monsieur le Maire indique que l'augmentation de 1000 € de la subvention au « Festival Ouvre la voix » est justifiée par le déplacement du concert du samedi matin au vendredi soir.

Monsieur Christophe MIQUEU souligne que ce festival est très important pour l'Entre Deux Mers et que ce décalage du concert le vendredi soir est une très bonne chose pour la commune.

Délibération 2014-07-03

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération relative aux indemnités allouées par la commune au Trésorier pour les missions de conseils et l'aide dans la confection des documents budgétaires.

Après échange de vue, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Laure CHEVALARD, receveur municipal,

Délibération 2014-07-04

En ce qui concerne la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Sauveterre de Guyenne, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une décision modificative visant à intégrer les résultats du Syndicat au budget principal et de prévoir également le remboursement des frais engagés par la CdC du Sauveterrois lors de la création du parking du collège Place Victor Hugo.

Monsieur Benoit PUAUD, ancien Président du SI du collège, retrace l'historique et les raisons de cette dissolution. Il précise qu'il se retire du vote sur le sujet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
		Cpte 001	1830.74
		Cpte 021	-1830.74
Total	0	Total	0
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Cpte 023	-1830.74	Cpte 002	8168.53
Cpte62878	9999.27		
Total	8168.53	Total	8168.53

Après échange de vue, la décision modificative d'ajustement budgétaire au BP 2014 est adoptée à dix-sept voix pour.

3. PERSONNEL

Délibération 2014-07-05

Monsieur le Maire indique que Madame Mireille RENAUD vient de prendre sa retraite après des décennies au service de la commune et des enfants de Sauveterre. Il remercie chaleureusement « mimi » pour toutes ces années et précise que la commune lui adressera un remerciement officiel lors de la prochaine cérémonie des vœux.

Suite à ce départ, la commune a souhaité maintenir son implication au sein des écoles communales et a donc choisi de remplacer ce départ. Dès lors, la commune a rencontré la Directrice de l'école maternelle pour évoquer ce remplacement. La Directrice et la commune ont opté pour recruter un agent en interne disposant du « CAP petite enfance ».

Monsieur le Maire précise, qu'après étude, un seul agent correspondait aux critères. Une proposition lui a été faite et celle-ci a été acceptée.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à dix-huit voix pour, décide :

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 15 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste d'adjoint territorial d'animation à 35 heures hebdomadaires ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1er septembre 2014, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

4. CABINET MEDICAL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la consultation d'entreprises engagée pour la création d'un Cabinet Médical Communal dans l'ancien logement du Trésorier (rue du 8 mai 1945).

Monsieur le Maire indique que la Commission d'appel d'offres a été convoquée le 1^{er} (ouverture des plis) et 17 juillet (analyse des offres). A la suite de ces réunions, des négociations ont été engagées sur les Lots 6 et 7 ainsi que des demandes de précisions techniques et financières (valorisation des Certificats d' Economie d' Energie) sur les Lots 4, 5, 6 et 7.

Monsieur le Maire indique les montants des offres (pour les 13 lots) les mieux-disantes à la date du 17/07/2014 :

Phase 1 + 1 bis : 373 325.21 € HT

Phases 1 + 2 : 557 828.56 € HT

Le montant des offres pour les Phases 1 et 2 est 100 000 HT € en dessous des estimations de l'architecte.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du mois de septembre ou octobre 2014 devra, avant l'attribution des marchés, se prononcer sur le déclenchement de la phase 1 uniquement ou des phases 1 (actuellement budgétisée) et 2 (non budgétisée pour le moment) simultanément.

D'ici là, la commune va reprendre contact avec les professionnels de santé (dentistes...) intéressés par le projet et notamment par les locaux de la phase 2.

5. RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE-DAME

Délibération 2014-07-06

Suite aux réunions de chantier et aux conseils de Monsieur LEULIER, Architecte en charge du dossier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider deux avenants au marché de travaux de restauration de l'église Notre Dame ;

Lot 2 « Charpente » :

Travaux de renfort de charpente : plus-value de 12 491.04 € HT

Lot 6 « Chauffage - Electricité » :

Variante « Mât de chauffage modèle Rouen » : plus-value de 728.10 € HT

N° Lot	Entreprise	Montant HT
2) CHARPENTE	Limouzin	14 699.00
Avenant 1		6 943.48
Avenant 2		12 491.04
Total Avenants		19 434.52
Total du lot		34 133.52
6) CHAUFFAGE - ELECTRICITE	Delestre	10 863.63
Avenant (câble orgue enterré)		338.00
Avenant 2 (Mâts chauffage)		728.10
Total Avenants		1 066.10
Total du lot		11 929.73

Monsieur Christian BONNEAU signale que le montant total des avenants de ce chantier représente environ 13% du montant global des travaux (marchés de travaux initiaux), ce qui est important. Les dispositions du Code des Marchés publics et notamment son article 20, pourraient fragiliser la sécurité juridique de ce marché. Monsieur Christian BONNEAU regrette que la commission d'appel d'offres n'ait pas été amenée, en amont de ce Conseil Municipal, à se prononcer sur ces avenants.

Monsieur le Maire indique que l'Architecte a mal évalué, en amont des travaux, le travail à effectuer sur la toiture et la charpente de l'édifice. Il indique, que l'évaluation des travaux, au sol sans échafaudage, est tout de même délicate à effectuer. On découvre les travaux à réaliser au fur et à mesure que l'on avance sur le chantier : des photos circulent au sein du Conseil Municipal pour montrer les travaux non-prévus à effectuer.

Après échange de vue, le conseil municipal, à quatorze voix pour, et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

Monsieur le Maire fait un point sur la souscription publique tripartite (Commune de Sauveterre, Association des 4 clochers, Fondation du patrimoine) pour la restauration du clocher de l'église ND : elle a atteint 9 485 € (28 dons) au 16 juillet 2014, il reste seulement 535 € à collecter pour atteindre 10 020 € afin de bénéficier de l'aide de la Fondation du Patrimoine de 10 200 €. Monsieur le Maire renouvelle son appel aux dons.

6. SALLE CULTURELLE ET ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général a attribué à notre commune une subvention de 41 500 € pour cette opération. Il ajoute que le Conseil Régional vient d'indiquer qu'il ne financerait pas cette opération.

Une réflexion est à mener rapidement sur l'équipement scénique (son, éclairages...) de la scène et du studio d'enregistrement. Monsieur le Maire indique que dans une telle salle il n'est pas utile de disposer d'énormément d'équipements scéniques car les utilisateurs apportent leurs propres équipements. Les décisions seront prises au prochain Conseil Municipal concernant le studio d'enregistrement.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX signale que sa commission travaille actuellement sur la grille tarifaire de location de la salle (association, spectacle lucratif, partis politique, réunion publique...) et qu'une proposition sera faite lors du prochain Conseil Municipal.

7. QUESTIONS DIVERSES

Bilan du 1^{er} « Conseil des Sages »

Madame Annie ORDRONEAU donne lecture du Compte Rendu du 1^{er} Conseil des Sages (mardi 8 juillet 2014 – 15H) :

« Monsieur le Maire nous propose d'aller visiter le chantier de la future Salle des Fêtes, Zone Bonard.

Nous sommes accueillis par Mr Blazquez, architecte qui nous brosse un rapide état des lieux pour cette salle polyvalente à vocation culturelle. L'entrée principale se fera par la route de la Vignague, espaces verts et parking aménagés. Cette salle qui abritera l'Ecole de Musique de Sauveterre sera dotée d'une scène et d'un studio d'enregistrement. Par ailleurs elle sera ouverte pour toutes réceptions et manifestations possédant son coin traiteur, bar, régie et installations dûment adaptées. En outre cette construction mutualise les éléments existants (salle de sports, future piscine) en alliant une architecture contemporaine et techniques modernes. Jolie vue sur les coteaux par les larges baies vitrées. Coût 700.000 euros aide départementale de 40.000 euros. Ouverture octobre 2014. Tarif de location à l'étude.

De retour à la Mairie, installation du Conseil où chaque membre se présente.

Monsieur le Maire nous rappelle notre rôle :

- 1 – faire remonter vers le Conseil Municipal les satisfactions et insatisfactions ;*
- 2 – faire redescendre vers la population des informations sur les projets en cours ;*
- 3 - réfléchir et travailler sur un certain nombre de projets à la demande du Maire ou du Conseil Municipal.*

Point sur les travaux effectués à l'Eglise Notre Dame dont la réouverture est prévue le dimanche 27 juillet pour la Fête des Vins.

Présentation des plans du futur cabinet médical qui sera situé rue du 8 mai 1945 dont les appels d'offres sont en cours d'examen.

Mise à jour de la "liste des personnes isolées" (réalisée par le CS et tenue à jour par le conseil des sages).

Diverses demandes formulées lors du tour de table :

- élagage d'arbres, les branches retombant sur la chaussée rues L. de Beauvallon de la Maréchalerie, rue de la Tour entre autre*
- stationnement au sol " handicapé " face au n°19 rue des 3 Bourdons à déplacer vers la Banque C.A. ?*
- étudier un nouveau passage piétons à l'angle Poste / Pigeau (beaucoup de personnes traversent en biais ...)*
- Chemins : trous/ nids de poule Terre Fort (St Romain) rue Aubrac*
- Eglises Puch et St Romain, accès difficiles personnes âgées (à suivre en attente plan global accessibilité)*
- étude de flèches au sol pour sorties de parking place de la République (tourne à gauche)*
- Nettoyage jardin Monsieur Musset mitoyen, centre aéré...*

A venir : "charte du bien vivre ensemble à Sauveterre" (avec l'objectif d'être adoptée en Conseil Municipal et d'être diffusée via un n°EDC spécial) »

Monsieur le Maire demande que chaque demande du Conseil des Sages soit étudiée par les commissions concernées. Il remercie Annie ORDRONEAU pour ce travail du Conseil des Sages.

« Sauveterre Fête ses vins 2014 » (programme, intronisations...)

Monsieur le Maire présente le programme (concerts, intronisations...) de la 43^{ème} édition de « Sauveterre fêtes ses vins » et invite l'ensemble du Conseil Municipal pour les manifestations du dimanche midi. Il rappelle l'arrivée de la délégation de SOTTRUM jeudi soir et d'OLITE vendredi soir. L'accueil officiel des délégations ayant lieu samedi à midi.

Il invite les membres du Conseil Municipal à se costumer avec les costumes de la JURADE DE SAUVETERRE pour les cérémonies de Dimanche.

Monsieur Christian BONNEAU, au nom du groupe « Sauveterre pour tous » explique qu'ils ne porteront pas le costume de la JURADE dans le souci de ne pas se distinguer du reste de la population dans ce moment de rassemblement qu'est la fête du village.

« Soirée Médiévale » 15 août 2014 (programme)

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente les animations (bibliothèque, place, repas...) qui seront proposées à l'occasion de la soirée médiévale le 15 août 2014.

Désignation des membres (titulaires et suppléants) de la Commission communale des impôts directs par la DGFIP

Monsieur le Maire énumère la liste des membres (titulaires et suppléants) de la Commission communale des impôts directs retenus par la DGFIP après proposition du Conseil Municipal :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	M. Claude LUMEAU	1	Mme Suzanne DELUGIN
2	M. Guy AUDOUIN	2	M. Jean-Yves DECHE
3	Mme Marie-Joëlle JAUMAIN	3	Mme Corine VILLATE
4	M. Olivier JONET	4	M. Thierry COMBEFREYROUX
5	M. Jean-Paul SOUAN	5	M. Christian BONNEAU
6	M. Jean IDIARD (St Hilaire du Bois)	6	Mme Martine SAGNE (La Réole)

Ouverture du restaurant « Le Z »

Monsieur le Maire signale l'ouverture d'un nouveau commerce sur la place de la République : le restaurant/kebab « Le Z ».

Site internet de TIGF dédié à la station de compression de Sauveterre de Guyenne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création, par TIGF, d'un site dédié au fonctionnement de la station de compression de Sauveterre. Ainsi, l'ensemble des riverains et tous ceux qui le souhaitent, pourront trouver l'information concernant le fonctionnement de la station : transport de gaz, opérations de maintenance, travaux... Un lien vers ce site est disponible depuis le site internet communal.

Remerciements à la municipalité

Monsieur le Maire donne lecture de remerciements à la commune par :

- La Directrice de l'école maternelle pour la donation en ordinateurs portables
- L'Académie de Bordeaux pour l'implication de la commune (cadeau) dans le « Concours national de la Résistance et de la Déportation »

Faire part de naissance

Monsieur le Maire fait circuler le faire part de naissance (le 3 juin 2014) de Victor GIROUARD, fils de notre menuisier municipal. Il félicite les parents et souhaite la bienvenue au petit Victor.

Union des Villes Bastides de Gironde : signalétique du patrimoine des Bastides

Monsieur Christophe MIQUEU rappelle le rôle de l'Union des villes Bastides de Gironde (8 bastides de l'Entre-deux-Mers et du Libournais) et indique qu'il en est le Président depuis le mois de juin 2014. Il fait le point sur les dossiers en cours :

« Nous avons au début du mois de juillet tenu notre premier Conseil d'administration de la mandature. Parmi les dossiers qui sont prioritaires, il y a bien sûr les grands moments de festivités de 2015 (700 ans de Créon, 750 ans de Monségur, 50 ans de la fusion des 4 communes de Sauveterre-de-Guyenne) ; mais d'ici-là celui de la signalétique, c'est-à-dire des panneaux qui seront apposés sur les bâtiments historiques des 8 Bastides, est primordial. Une charte graphique sera commune aux 8 bastides pour faciliter la circulation de l'une à l'autre à laquelle nous voulons encourager les touristes à terme. Un point doit être fait sur ce sujet dans l'été avec l'OTEM, le graphiste et les différents acteurs du projet, mais l'enjeu est désormais pour chacune des communes d'avancer dans l'écriture historique des panneaux pour les éléments de patrimoine concernés, avec un texte bref présentant chaque bâtiment suivant un circuit précis dans la Bastide.

Au-delà de l'information, je souhaiterais pouvoir connaître l'état du travail déjà réalisé à Sauveterre sur ces panneaux, et suggérer, si ce n'est déjà fait, que nous mettions en place un groupe de travail chargé de finaliser ce travail pour notre commune. »

Madame Sandrine COMBEFREYROUX indique qu'un projet est en cours depuis 18 mois sur la commune de Sauveterre pour mettre en place une signalétique touristique sur tous les points d'intérêts de la Bastide.

Madame Marie-José LAWThER s'interroge sur les actions de l'Union des villes Bastides durant les 6 dernières années hormis l'exposition acquise par la commune de Sauveterre.

Monsieur Christophe MIQUEU précise que l'association œuvre pour la conservation patrimoniale, la rénovation urbaine, le développement touristique, ou encore la dynamique culturelle et événementielle des Bastides, et de plus en plus pour le développement économique (commerces de proximité, artisanat...) au côté de l'Union Régionale des Bastides. Ce travail se fait en relation avec le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, le Comité départemental du tourisme, l'OTEM, et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Une plaquette est notamment réalisée chaque année pour valoriser les événements "phare" des Bastides, et l'Union a accompagné des projets récemment achevés comme la Halle de Pellegrue ou encore l'esplanade de l'Hôtel de Ville de Créon.

Monsieur le Maire indique qu'il regrette que Monsieur Christophe MIQUEU, pourfendeur de la transparence et du dialogue, se soit présenté à la Présidence de l'Union des villes Bastides de Gironde sans en avoir parlé, ni avant, ni après, au Conseil Municipal qu'il est censé représenter.

Monsieur le Maire déplore ce décalage entre les paroles et les actes et indique qu'il regrette la méthode employée d'autant plus que le Conseil Municipal aurait validé cette option si elle lui avait été soumise en amont, comme cela a été validé pour la Vice-Présidence du Syndicat de la Vignague par Monsieur Christian BONNEAU.

Monsieur Christophe MIQUEU souligne que la polémique comme le ton agressif employé sont incompréhensibles et inappropriés de la part du Maire de la Commune. Il rappelle que c'est son groupe qui a demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour, afin de faire un point d'information à l'ensemble du Conseil à la suite du premier Conseil d'administration. Il indique qu'il a été élu lors d'un vote démocratique au sein de l'Union des villes Bastides. Il rappelle qu'il est délégué au sein de l'Union en qualité de membre du groupe d'opposition. Il se dit heureux d'apprendre que sa candidature aurait fait l'unanimité du Conseil, et il ne comprend pas la réaction immédiate de Mme Sandrine COMBEFREYROUX lors de l'Assemblée générale qui a candidaté contre lui au lieu de se réjouir spontanément et d'appuyer sa candidature.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX précise que les jeux étaient courus d'avance et que visiblement, la candidature de Monsieur Christophe MIQUEU était planifiée et organisée de longue date avec le Président sortant.

Monsieur Christian BONNEAU rappelle que la Vice-Présidence du Syndicat lui a été proposée sans qu'il n'ait rien demandé et regrette qu'une polémique soit faite sur le sujet de l'Union des Villes Bastides, après un Conseil de bonne tenue.

Monsieur le Maire déplore l'interprétation de cette élection et les fuites le lendemain dans la presse : « Christophe MIQUEU, opposant au Maire de Sauveterre, élu Président des Villes Bastides de la Gironde ».

Monsieur Christophe MIQUEU déplore également ces fuites dans la presse, rappelle qu'il y a surtout eu un article de fond sur l'Union des villes Bastides quelques jours après la fuite en question et engage chacun à lire cet article et à se concentrer sur le fond et non sur les indiscretions médiatiques et politiciennes qui n'intéressent que les professionnels de ces choses.

Il rappelle que l'Union ne se situe pas à ce niveau et qu'elle est un regroupement de communes qui coopèrent pour leur valorisation. Il veillera en tant que président à ce que cet intérêt général qu'est la valorisation de nos villes Bastides prévale et à ce que le travail collectif se fasse dans le respect de la

diversité, comme cela s'est toujours fait. Il souhaite que la commune de Sauveterre travaille en bonne intelligence avec l'Union des villes Bastide comme précédemment.

Monsieur le Maire conclut qu'il y a, depuis toujours, une volonté commune de travailler avec l'Union des villes Bastides. Pour preuve, la commune de Sauveterre a acquis l'exposition sur les 8 bastides de la Gironde et a restauré une cave médiévale (sous la Poste) afin de présenter cette exposition tout au long de l'année.

Monsieur Christophe MIQUEU s'en félicite et indique que cela est bien connu de l'Union des Villes Bastides où Sauveterre est souvent citée pour cela.

AGENDA :

Juillet/Aout :

Dégustation offertes à l'Office de Tourisme de Sauveterre animées par un viticulteur :

Tous les mardis du 08/07 au 26/08 de 15H à 17H

Tous les dimanches du 13/07 au 24/08 (sauf le 27/07/ de 10H30 à 12H30)

JUILLET 2014

25,26 et 27 juillet 2014 43^{ème} Fête des Vins

26 juillet à midi accueil officiel des délégations de Sottrum et Olite en Mairie

30 juillet 2014 Ballade à la fraîche (Rando)

AOÛT 2014

Du 1er au 30 août 2014 Exposition « Atelier 2050 » de Montussan (Collectifs d'artistes) (Mairie)

8 août 2014 Soirée/repas piscine

15 août 2014 soirées médiévales

21 août 2014 pélé-VTT

26 aout 2014 marché des producteurs

27 aout 2014 Collecte de Sang (Salle des fêtes rue St Romain – de 15H à 19H)

SEPTEMBRE 2014

2 septembre Rentrée des classes

5, 6 et 7 septembre Festival Ouvre la Voix 2014

06 septembre 2014 Forum des associations à Bonard

08 septembre 2014 Assemblée générale Solidarité canton de Sauveterre

15 septembre 2014 réunion de présentation des services (S. Général et Chefs de Pôles) aux élus du CM

16 septembre 2014 marché des producteurs

21 septembre 2014 Brocante/Vide grenier – les Amis de la Bastide

22 septembre 2014 Conseil Municipal

OCTOBRE 2014

12 octobre 2014 Salon du livre – les Amis de la Bastide

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23H30.